

Réglement

CONCOURS PHOTO 2017

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SAINT-CLAIR DE VERDUN

Article 1: PRESENTATION

Jusqu'en 1949, les reliques de Saint-Clair attiraient tous les ans, début juin, de nombreux pèlerins qui voulaient être préservés ou guéris des maladies des yeux.

En rappel à ce pèlerinage et pour la deuxième fois l'**association Saint-Clair de Verdun** souhaite allier la randonnée et la photographie en organisant cette année un concours de photo avec pour thème « *Sur les chemins* »

Pendant la durée des journées de l'événement Randos Photos du 3,4 et 5 Juin 2017 à la chapelle Saint-Clair de Verdun les photos préalablement numérotées par les organisateurs seront présentées au public en boucle sur deux écrans.

Site: <http://www.saintclairdeverdun.com>

Mail: ysaget@orange.fr

Article 2 : CONDITIONS

Le concours est ouvert à tout public.

Les organisateurs et membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo.

Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image ne respectant pas les contraintes imposées ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Chaque participant devra remplir et signer le bon de participation du concours.

Le fait de signer le bulletin de participation et de proposer une photo oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

La participation au concours est gratuite.

L'inscription et les photos devront être envoyées aux organisateurs avant le **lundi 15 mai 2017 à minuit**.

Cet événement étant organisé avant tout pour être un moment d'échange autour de la photo, la **présence des candidats est obligatoire** au moment de la remise des prix, le **dimanche 4 juin à 18h00** sur le site de la chapelle, sauf cas de force majeur validé par les organisateurs.

Article 3 : MODALITE - FORMAT

Un auteur peut présenter:

1 photo pour participer aux prix de la photo du public et du jury.

Une série de 3 photos pour participer aux prix du photographe du public et du jury.

La participation aux prix de la photo **et** aux prix du photographe n'est pas obligatoire.

Les photos doivent être envoyées dans un format numérique PNG ou JEPG avant le **lundi 15 mai 2017 à minuit**.

Article 4 : PRIX

Le concours sera clôturé le dimanche 4 Juin 2017 à 18h00 par l'attribution de 4 prix:

2 Prix du public:

Toute personne présente (candidat ou non au concours, exception faite aux membres du jury) aura la possibilité le dimanche 4 juin 2017 entre 10h et 17h

➤ **de voter** pour le « *prix de la photo du public* » en remplissant un bulletin sur lequel il indiquera un numéro de photo participant aux prix de la photos.

Le « **Prix de la photo du public** » sera attribué à l'auteur de la photos remportant le plus grand nombre de bulletins.

➤ **de voter** pour le « *prix du photographe du public* » en remplissant un bulletin sur lequel il indiquera un numéro de photographe participant aux prix du photographe.

Le « **Prix du photographe du public** » sera attribué au photographe remportant le plus grand nombre de bulletins.

2 Prix du jury:

Un jury constitué de professionnels de l'image, d'amateurs éclairés et de membres de l'association délibérera pour désigner:

« **Prix de la photo du jury** » jugé sur une photo.

« **Prix du photographe du jury** » jugé sur une série de trois photos.

Article 5 : DOTATIONS

L'ensemble du concours et doté d'un total de 651€ de lots:

- * Participation à un workshop de trois heures sur le terrain en prise de vue avec Franck Tourneret photographe à Onet le Château pour une valeur de 400€.
- * Participation à un atelier photo d'une journée avec le « Studio END By Emeline Photo & Nico » photographe à Naucelle pour une valeur de 110€.
- * Bon de 50€ à valoir chez Christian Bousquet photographe à Rodez pour des tirages.
- * Un abonnement d'un an à la revue Compétence photo d'une valeur de 36€
- * Un abonnement d'un an à la revue Fisheye d'une valeur de 25€
- * Bon de 15€ à valoir au magasin CAMARA à Rodez pour des tirages.
- * Un abonnement de six mois à la revue NatImage d'une valeur de 15€

« Prix de la photo du public »	à déterminer
« Prix du photographe du public »	à déterminer

« Prix de la photo du jury »	à déterminer
« Prix du photographe du jury »	à déterminer

Article 6 : REMISE DES LOTS

Les lots seront remis le dimanche 4 juin 2017 à la chapelle à partir de 18h00.

Article 7 : EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Sur la fiche d'inscription les participants au concours ont le choix de donner l'autorisation ou non à l'association Saint-Clair de Verdun d'utiliser leurs photos pour une durée de trois ans dans les cadres suivants:

- Une diffusion sur le site internet de l'association www.saintclairdeverdun.com d'une sélection de photos.
- Expositions dans d'éventuels événements organisés par l'association Saint-Clair de Verdun

Article 8 : COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le règlement est à disposition du public sur le site de l'association Saint-Clair de Verdun

www.saintclairdeverdun.com

Article 9 : LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Toute fraude entraînera la disqualification du participant.

L'association Saint-Clair de Verdun se réserve le droit, si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours dans le respect du présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'association Saint-Clair de Verdun, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'association Saint-Clair de Verdun se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

PARTENAIRES:

